

AVIS DE CONSULTATION

ouverture de la consultation du public dans le cadre de la procédure de « l'enregistrement » au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Une **consultation du public** (régime de l'enregistrement) sera ouverte du **17 juillet au 14 août 2017** inclus (soit 4 semaines) dans la commune de BAUD concernant le projet présenté par Monsieur COLLIAS Jacky, domicilié au lieu-dit "Kerfloch" 56150 BAUD, en vue d'exploiter un atelier avicole devant comporter, après extension, un effectif 40000 poules reproductrices, à l'adresse suivante : "Botper" 56150 BAUD, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de BAUD aux jours et horaires suivants:

- *du lundi au vendredi de : 08h45 à 12h30 et de 13h45 à 18h00*
- *les samedis de : 09h00 à 12h00*

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 14 août 2017 inclus :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de BAUD
- ou les adresser au préfet (direction départementale des territoires et de la mer SENB/gestion des procédures environnementales – 1 allée du Général Le Troadec BP 520 - 56019 Vannes cedex) par lettre,
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr